

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 85 (Rect)

présenté par

M. Bony, M. Leclerc, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Bazin, M. Hetzel, Mme Dalloz,
M. Marleix, M. Masson et M. Teissier

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 30, substituer au mot :

« parlementaires »

les mots :

« deux députés et deux sénateurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'AFB-ONCFS étant une structure nationale, il est proposé que deux députés et deux sénateurs siègent au sein du cinquième collège composant le conseil d'administration.